



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 6 juillet 2023 (08h45)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 19	
Votants	: 24	
Convocation et affichage	: 29/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Danielle MAGAND

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Bruno FANGET), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Thierry LERMET (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Christian FOREL, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-212 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FETE DE LA SCIENCE
NORD-ARDECHE - EXERCICE 2023**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La Fête de la science a lieu chaque année et propose des manifestations gratuites, partout en France métropolitaine, en outre-mer et à l'international. Elle est organisée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation depuis 32 ans, en lien avec de nombreux acteurs du paysage scientifique et culturel français.

Ce rendez-vous incontournable de l'automne entre la science et le grand public mêle différentes formes de médiation pour rapprocher le citoyen de la science et de ses acteurs. L'objectif est de susciter la rencontre, le débat, la réflexion à travers l'expérimentation et la manipulation, mais également de rendre accessible les sciences et d'ouvrir les portes aux savoirs, à la connaissance et même de susciter des vocations.

En 2022, la fête de la science a attiré plus de 2000 visiteurs au parc de la Lombardière à Davézieux. Les années précédentes, ce rendez-vous était porté par la direction des affaires culturelles. Pour l'organisation de cet événement, une enveloppe budgétaire de 5 000 € était allouée.

Pour les prochaines éditions, le portage de cet événement sera fait par l'association "Fête de la science Nord-Ardèche" dont le siège social est à Annonay et regroupe plusieurs associations et bénévoles du bassin d'Annonay :

- Sciences Pour Tous
- La Vanaude musée du Car
- En Vol et Sens

- Enseignants scientifiques d'établissements scolaires annonéens

Cette association a pour objectifs de :

- Programmer, organiser et animer la Fête de la science sur le territoire de la communauté d'Agglomération d'Annonay
- Se rassembler régulièrement pour échanger sur le thème annuel proposé nationalement
- Impliquer des intervenants, des bénévoles et d'autres associations
- Contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques pour le grand public et plus particulièrement la jeunesse du bassin annonéen

En 2023, la fête de la science aura lieu les 14 et 15 octobre.

Aussi, afin de continuer à soutenir le travail réalisé autour de la Fête de la science à Annonay, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € euros à l'Association "Fête de la science Nord-Ardèche".

Compte-tenu du montant de chaque subvention envisagée (inférieur à 23 000 €), la conclusion d'une convention n'est pas nécessaire.

La subvention sera versée en une seule fois après accomplissement des formalités de rendu exécutoire de la délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

VU les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU la circulaire du Premier ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire par le Conseil Communautaire,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le subventionnement de l'association Fête de le science Nord-Ardèche à hauteur de 5 000 € pour l'organisation de la fête de la science 2023.

PRECISE que le versement sera effectué en une seule fois, sans condition d'octroi, dès rendu exécutoire de la délibération.

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget au titre de l'exercice 2023.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout document, à effectuer toute démarche liée au versement de ladite subvention.

Fait à Davézieux le : 06/07/23
Publié le : 11/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 10/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230706-42470-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET